

Par arrêté interministériel en date du 15 septembre 1972, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale de la Charente avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 1972 les sections de routes nationales désignées ci-après :

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
R. N. 139 ...	Entre la limite du département de la Dordogne et le C. D. 12 (L'Eperon) : P. K. 0,000 à P. K. 28,720.....	57,947
R. N. 141 ...	Entre son intersection avec la R. N. 141 et la limite du département de la Charente-Maritime: P. K. 30,320 à P. K. 59,547.....	0,700
R. N. 148 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 27,442.....	27,442
R. N. 151 bis	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 46,862.....	46,862
R. N. 674 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 55,068.....	55,068
R. N. 699 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 79,096.....	79,096
R. N. 709 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 16,957.....	16,957
R. N. 729 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 9,112.....	9,112
R. N. 731 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 61,359.....	61,359
R. N. 732 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 6,655.....	6,655
R. N. 736 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 69,240.....	69,240
R. N. 737 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 45,590.....	45,590
R. N. 739 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 55,625.....	55,625
R. N. 740 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 56,216.....	56,216
	Longueur totale.....	587,869

Par arrêté interministériel en date du 15 septembre 1972, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale du Finistère avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 1972 les sections de routes nationales désignées ci-après :

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
R. N. 164 ...	Entre Carhaix-Plouguer et son intersection avec la R. N. 12: P. K. 3,900 à P. K. 72,465.....	68,565
R. N. 165 ...	Entre le carrefour « Eau Blanche » à Quimper et Audierne: P. K. 52,220 à P. K. 95,500.....	43,280
R. N. 165 a ...	Sur toute sa longueur: P. K. 75,500 à P. K. 77,500.....	2,000
R. N. 169 ...	1° Entre la limite du département du Morbihan et son intersection avec la R. N. 164: P. K. 0,000 à P. K. 11,100... 2° Entre son intersection avec la R. N. 164 et Roscoff: P. K. 13,667 à P. K. 70,177.....	67,610
R. N. 170 ...	Entre son intersection avec le C. D. 33 et la mer près Plounéour-Trez: P. K. 59,552 à P. K. 97,615.....	38,063
R. N. 782 ...	Entre la limite du département du Morbihan et son intersection avec la R. N. 165: P. K. 0,000 à 17,017.....	17,017
R. N. 783 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 55,793.....	55,793
R. N. 784 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 47,143.....	47,143

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
R. N. 785 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 102,047.....	102,047
R. N. 786 ...	Entre la limite du département des Côtes-du-Nord et Morlaix: P. K. 0,000 à P. K. 18,582.....	18,582
R. N. 787 ...	1° Entre la limite du département des Côtes-du-Nord et son intersection avec la R. N. 164: P. K. 0,000 à P. K. 6,580. 2° Entre son intersection avec la R. N. 170 et Crozon: P. K. 51,483 à P. K. 88,930.....	43,997
R. N. 788 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 56,810.....	56,810
R. N. 789 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 22,000.....	22,000
R. N. 790 ...	Entre la limite du département du Morbihan et Quimperlé: P. K. 0,000 à P. K. 13,665.....	13,665
R. N. 791 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 22,430.....	22,430
	Longueur totale.....	619,002

Par arrêté interministériel en date du 15 septembre 1972, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale de l'Ille-et-Vilaine avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 1972 les sections de routes nationales désignées ci-après :

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
R. N. 12 A..	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 5,566.....	5,566
R. N. 137 D.	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 1,692.....	1,692
R. N. 155 ...	1° Entre Fougères et Antrain: P. K. 0,000 à P. K. 24,600..... 2° Entre Antrain et Dol: P. K. 25,800 à P. K. 49,514..... 3° Entre Dol et Saint-Malo: P. K. 51,037 à P. K. 78,261.....	75,538
R. N. 155 A.	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 10,230.....	10,230
R. N. 163 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 37,292.....	37,292
R. N. 163 bis	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 45,305.....	45,305
R. N. 164 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 4,501.....	4,501
R. N. 166 ...	1° Entre la limite du département du Morbihan et la limite du département des Côtes-du-Nord: P. K. 0,000 à P. K. 18,611..... 2° Entre la limite du département des Côtes-du-Nord et Dinard: P. K. 0,000 à P. K. 5,335.....	23,946
R. N. 166 A.	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 4,220.....	4,220
R. N. 168 ...	1° Entre la limite du département des Côtes-du-Nord et Saint-Malo: P. K. 0,000 à P. K. 8,115..... 2° De la R. N. 168 à la R. N. 137 (accès R. D. et R. G. du barrage).....	14,524
R. N. 177 ...	1° Entre le département de la Manche et Fougères: P. K. 0,000 à P. K. 19,743... 2° Entre Rennes et Redon: P. K. 19,743 à P. K. 83,424.....	83,424
R. N. 177 E.	Entre la R. N. 12 (boulevard Duchesse-Anne) et le pont Saint-Martin (Rennes): P. K. 0,000 à P. K. 1,224.....	1,224
R. N. 178 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 70,302.....	70,302
R. N. 772 ...	Sur toute sa longueur: P. K. 0,000 à P. K. 48,824.....	48,824